



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Promotion de l'activité physique et sportive

Question écrite n° 29712

### Texte de la question

M. Vincent Ledoux attire l'attention de Mme la ministre des sports sur la crise sanitaire actuelle sans précédent que traverse la société contemporaine. Le confinement inhérent de huit semaines minimum était en effet encore inenvisageable pour la plupart des citoyens quelques mois auparavant. Il faut d'ailleurs certainement remonter à la Seconde guerre mondiale pour voir autant de contraintes et de conséquences, du niveau local au niveau mondial. Et pourtant malgré ce contexte très compliqué, on n'a jamais autant parlé d'activité physique et sportive durant le confinement. Oui le sport a fait le buzz durant cette période de fortes contraintes spatio-temporelles. Ce besoin d'activité physique et de mouvement a démontré que l'on est bien au niveau des besoins physiques fondamentaux - comme l'alimentation, la santé, la sécurité - et pas uniquement sur des besoins supérieurs d'accomplissement. Le ministère des sports a mis en avant durant le confinement plusieurs applications pour inciter à la pratique d'une activité physique et a également fait la promotion des initiatives des fédérations sportives. Le ministère des sports a comme ambition d'augmenter de 3 millions le nombre de pratiquants d'activités physiques et sportives d'ici 2024. Ainsi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si et comment elle envisage de poursuivre cette belle dynamique sport santé initiée durant le confinement pour atteindre cet objectif, à l'instar de la promotion du vélo au quotidien *via* un plan national « Savoir rouler à vélo » (3 % des déplacements au quotidien en 2018), où l'objectif est d'atteindre 9 % d'ici 2024.

### Texte de la réponse

La pratique d'une activité physique et sportive (APS) est un élément déterminant en matière de santé et de bien-être, pour toutes et tous, tout au long de la vie et quel que soit l'état de santé. C'est pourquoi le renforcement de la pratique d'APS est une des priorités de la ministre déléguée en charge des sports afin de développer une véritable culture du sport-santé. La stratégie nationale sport-santé 2019-2024 incarne cette dynamique avec l'ambition de favoriser l'accès de tous aux APS pour lutter contre la sédentarité et l'inactivité physique sur l'ensemble du territoire et répondre à l'objectif de plus de 3 millions de pratiquants d'ici 2022. Dans cet élan, le ministère délégué aux sports a, durant le confinement, incité nos concitoyens à la pratique d'APS en promouvant les différentes offres et notamment celles proposées par les fédérations ainsi que via le dispositif « bougez chez vous » réalisé avec l'appui de la direction interministérielle de la transformation publique. Cette dynamique a toutefois été impulsée en amont, en 2019, avec deux programmes phares, le « savoir rouler à vélo » et « l'aisance aquatique », qui tendent à développer les savoirs fondamentaux sportifs chez les enfants dès le plus jeune âge et à installer des comportements sains qui contribuent à améliorer leur condition physique, car les capacités cardio-vasculaires des jeunes se sont fortement réduites depuis 25 ans. D'autres initiatives sont lancées en direction des jeunes pour renforcer la continuité éducative dans ses différents temps (scolaires, périscolaires, extrascolaires) : - la labellisation « Génération 2024 » des établissements scolaires et supérieurs : ce label contribue à dynamiser le projet éducatif des établissements en lien avec le mouvement sportif et les collectivités et encourage le développement de la continuité éducative dans la pratique sportive des élèves du premier et second degré, et de l'enseignement supérieur. Pour l'année scolaire 2019-2020, plus de 2 100 écoles et établissements scolaires et 54 établissements supérieurs sont labellisés, la cible est de 20 % en 2024. Les

fédérations scolaire/universitaire, par leur place pivot, sont de véritables moteurs de passerelle active en faveur de la continuité éducative et doivent prendre toute leur place dans le cadre du déploiement de ce label ; - le développement des projets d'APS dans les « cités éducatives » sur les différents temps de l'enfant et, dans le même esprit, dans les prochains territoires éducatifs ruraux ; - les dispositifs « sport-santé-culture-civisme » (2S2C) ou « vacances apprenantes » lancés par le Gouvernement en mai 2020, et mobilisant l'écosystème sportif, a permis de proposer aux jeunes scolarisés des activités sportives privilégiant les pratiques extérieures et individuelles. La réorganisation territoriale de l'État en cours permettra la constitution de délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports auprès des recteurs de régions académiques et contribuera à renforcer les liens entre sport et école. Au-delà de l'école, les ministères en charge de la santé et des sports poursuivent l'objectif d'accompagner les malades chroniques ou en affection de longue durée vers l'activité physique adaptée (APA). Le développement des maisons sport-santé (MSS) s'inscrit également dans cette dynamique. Les 138 premières MSS référencées en 2019 s'adressent notamment à des personnes en bonne santé qui souhaitent (re) prendre une APS avec un accompagnement spécifique ainsi qu'à des personnes souffrant d'affections de longue durée, de maladies chroniques, dont l'état de santé nécessite, sur prescription médicale, la pratique d'une activité physique adaptée sécurisée et encadrée par des professionnels qualifiés. A minima 140 MSS supplémentaires doivent être annoncés prochainement pour renforcer le maillage territorial. Une évaluation permettra de vérifier la valeur de ces nouveaux lieux de proximité en appui des besoins des Français. Sans compter l'animation ministérielle avec les mutuelles et les assurances pour inciter à une prise en charge forfaitaire d'APS à des fins de santé et de prévention. Cette animation prend la forme notamment de conventions visant à déployer de tels forfaits pour un nombre croissant d'assurés. Par ailleurs, le ministère délégué aux sports poursuit le développement de l'APS en milieu professionnel pour les salariés et les agents publics avec pour ambition de mieux informer sur la valeur ajoutée d'une telle pratique et d'accompagner les employeurs dans le déploiement d'une action d'APS dans leur organisation. Une feuille de route, associant l'ensemble des acteurs (mouvement sportif, secteur marchand, collectivités territoriales, partenaires sociaux, ministères associés...), fixera les grandes orientations en la matière. La sécurisation des investissements sportifs des employeurs, principe adopté dans le cadre du PLFSS pour 2021, doit libérer le secteur et permettre une réelle rencontre entre l'offre et la demande d'activité en milieu professionnel. De plus, il est important de souligner que les opérateurs sportifs dont les fédérations essayent d'adapter leurs modalités d'actions de nature à satisfaire les besoins d'activité physique et de mouvement pour une population française confinée. Ces initiatives, qui touchent notamment le secteur du sport-santé, auront un impact sur la diversification de l'offre fédérale, dynamique fortement encouragée par le ministère délégué aux sports.

## Données clés

**Auteur :** [M. Vincent Ledoux](#)

**Circonscription :** Nord (10<sup>e</sup> circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29712

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** [Sports](#)

**Ministère attributaire :** [Sports](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [19 mai 2020](#), page 3487

**Réponse publiée au JO le :** [9 mars 2021](#), page 2094